

# BULLETIN DE SANTÉ DU VÉGÉTAL

## BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ

VITICULTURE n°14 du 07 juillet 2020



### STADES VEGETATIFS

Même si les toutes premières baies vérees sont observées sur quelques parcelles précoces, c'est bien le stade fermeture qui domine dans la majorité des parcelles.

Pour mémoire, les premières baies vérees avaient été repérées autour du 20 juillet en 2019. Le millésime **2020 reste toujours aussi précoce**, avec encore 10 à 15 jours d'avance par rapport à l'année dernière et une précocité similaire à celle de 2007 et 2011.

### MILDIU

**Situation** : 226 parcelles traitées ont été observées hier sur le réseau BSV ; nous ne notons dans celles-ci quasiment aucune évolution depuis la semaine dernière.

Globalement, **le vignoble reste très sain** avec une présence du mildiou qui se limite à quelques parcelles et bien souvent à de très rares taches (maladie détectée sur feuilles dans seulement 16 situations sur les 226 observées). Toutefois, le vignoble du Jura apparaît plus concerné avec une présence plus régulière de la maladie sur feuilles avec l'apparition de nouveaux symptômes et ce dans les différents secteurs du vignoble.

Les symptômes sur grappes restent anecdotiques et ne sont observés que dans 4 parcelles du réseau (1 à 4% en fréquence) en Saône et Loire et dans le Jura.

**Pluies localisées du 1<sup>er</sup> juillet (Jura)** : Ces pluies ont été sectorisées et peu intenses : seul le secteur de Maynal est concerné avec 6mm (reste du vignoble moins de 2mm). Si des contaminations se sont produites, les taches correspondantes vont commencer à s'extérioriser.

**Analyse de Risque** : le stade fermeture de la grappe est maintenant atteint dans toutes les situations. Les grappes sont donc désormais nettement moins sensibles aux contaminations. L'objectif de la fin de campagne est de préserver le feuillage en vue d'une bonne maturité et d'une bonne mise en réserve. Le raisonnement prendra en compte l'état sanitaire de la parcelle et de son environnement ainsi que les prévisions météo à venir. Celles-ci étant annoncées au beau fixe au moins jusqu'à la mi-juillet, le risque de nouvelles contaminations demeure nul.

Dans tous les vignobles de Bourgogne, le mildiou est très rare et le risque **reste faible**. Dans le Jura, compte tenu de la présence plus régulière de taches dans l'ensemble du vignoble, **le risque se maintient à un niveau modéré**.



Des produits de Biocontrôle existent dans la lutte contre le mildiou. Se reporter à la liste sur le lien ci-dessous qui est actualisée régulièrement :

[https://ecophytopic.fr/sites/default/files/2020-03/2020-194\\_mars.pdf](https://ecophytopic.fr/sites/default/files/2020-03/2020-194_mars.pdf)



#### Pluies du 30 juin au 06 juillet :

Les précipitations sont restées nulles à faibles sur la semaine écoulée (au plus 3 mm suite à des averses très localisées). Ponctuellement, les cumuls ont pu être légèrement plus élevés dans le Jura (jusqu'à 8 mm).

- de 0 à 0.5 mm pour l'Yonne.
- de 0.6 à 8 mm (Maynal) dans le Jura
- de 0 à 1.6 mm en Saône et Loire
- de 0 à 3 mm en Côte d'Or.
- de 1.7 à 2.6 mm dans la Nièvre

**Prévisions du 7 au 13 juillet** : un temps chaud et sec semble s'installer pour la semaine à venir. Les températures dépasseront les 30°C en fin de semaine.

### OÏDIUM

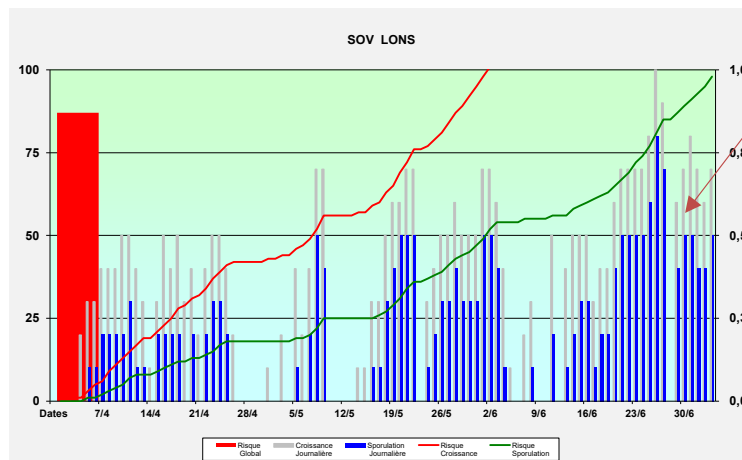
**Situation** : 227 observations sur grappes en parcelles traitées ont été effectuées hier. **67% des vignes demeurent saines** (79% la semaine dernière). A l'exception du Jura où cela semble moins marqué, une nouvelle évolution est notée dans l'ensemble des vignobles bourguignons.

**Différents constats peuvent être faits sur les parcelles traitées du réseau BSV :**

- La maladie est détectée dans **1 parcelle sur 3 du réseau**.
- L'oïdium fait son apparition dans de nouvelles situations (pas forcément à historique). En Saône et Loire et plus particulièrement dans le Mâconnais, la fréquence de parcelles touchées semble plus importante que dans les autres vignobles.
- Toutefois dans les parcelles concernées, il ne s'agit le plus souvent que de quelques baies : **pour 61% des situations, la fréquence de grappes attaquées est comprise entre 1 et 5%**.
- Dans des situations où l'oïdium était déjà présent depuis plusieurs semaines, la fréquence et l'intensité progressent. Cependant, les parcelles très attaquées (plus de 50 % des grappes touchées) font figure d'exception cette année (2 parcelles dans le réseau BSV à ce jour : une à Viré en Mâconnais et une à Gevingey dans le Jura).

**Témoins non Traités** : la tendance est identique à celle observée en parcelles traitées avec une nette évolution de la maladie. Pour certains TNT, la progression est très importante depuis 1 semaine avec désormais l'intégralité des grappes concernée.

**Analyse de Risque** : les conditions météo des 3 dernières semaines ont été favorables à l'activité du champignon comme le montre le graphique ci-dessous (modélisation SOV). Rappelons qu'à partir de fermeture de la grappe, la sensibilité des baies diminue et de nouvelles contaminations sont nettement moins probables. Dans les situations les plus précoces, les premières baies vérées sont observées. La maladie peut toutefois continuer à évoluer, notamment dans les vignes déjà touchées sur feuilles et sur grappes, ainsi que dans les parcelles les plus tardives ou avec de fortes hétérogénéités de stades. **Compte-tenu de la situation au vignoble et du stade de la vigne, le risque demeure faible à modéré.**



### Gestion de l'oïdium en fin de campagne :

Tous les ans et quelle que soit la pression, un bilan sanitaire doit être réalisé dans chaque parcelle en fin de rémanence du traitement effectué à fermeture (10 à 14 jours après fermeture selon la nature du fongicide utilisé). Compte-tenu de l'évolution observée cette semaine, celui-ci est indispensable :

- **si absence d'oïdium** : fin de risque de contaminations significatives sur grappes.
- **si présence même faible d'oïdium (quelques baies)** : le risque de progression de la maladie persistera jusqu'à l'enclenchement de la véraison.

Le comptage bilan sera effectué sur 100 grappes réparties sur l'ensemble de la parcelle. Cette observation devra être particulièrement méticuleuse et concerner **toutes** les parcelles de l'exploitation pour que la règle de décision puisse être appliquée.



Des produits de Biocontrôle existent dans la lutte contre l'oïdium. Se reporter à la liste sur le lien ci-dessous qui est actualisée régulièrement :

[https://ecophytopic.fr/sites/default/files/2020-03/2020-194\\_mars.pdf](https://ecophytopic.fr/sites/default/files/2020-03/2020-194_mars.pdf)



## BLACK-ROT

**Situation :** 112 observations sur grappes ont été réalisées sur le réseau BSV de Bourgogne Franche-Comté.

A ce jour, les symptômes de Black-rot sur grappes sont extrêmement rares. **La maladie reste toujours très discrète dans nos vignobles.**

**Analyse de Risque :** à partir de début véraison, la sensibilité des grappes diminue. Si les prévisions météo se confirment (absence de pluies), aucune contamination ne pourra se produire dans les 10 prochains jours.

## VERS DE GRAPPE

**Situation :**

Les vols se poursuivent avec des captures souvent très faibles (notamment pour la cochylis). Pour l'eudémis, si les niveaux de piégeage sont également limités, quelques sites enregistrent des captures un peu plus importantes (Irancy, Saules, Chassagne, Gevrey...).

**Sur les 93 comptages de pontes réalisés hier**, de très rares œufs d'eudémis ont été détectés dans 10 parcelles réparties en Côte d'Or, en Saône et Loire, dans le Jura et l'Yonne. Le nombre d'œufs reste néanmoins limité et compris entre 1 et 4 pour 100 grappes.

Les premières perforations ont été observées cette semaine sur le réseau. Elles restent cependant très anecdotiques.

## CICADELLE DE LA FLAVESCENCE DOREE

**Pour les secteurs concernés par les traitements obligatoires** vis-à-vis de la cicadelle de la Flavescence dorée (hors vignes mères et pépinières), les interventions insecticides sont terminées.

**Pour les vignes mères**, un 3<sup>ème</sup> et dernier traitement sera réalisé du 10 au 18 juillet.

**Pour les pépinières**, la protection doit être maintenue pendant toute la période de présence de la cicadelle de la Flavescence dorée.

Pour plus de précisions, se reporter aux messages réglementaires diffusés sur le site de la DRAAF : <http://draaf.bourgogne-franche-comte.agriculture.gouv.fr/Messages-reglementaires-2020-lutte>

**Prochain BSV : mercredi 15 juillet**

Bulletin édité sous la responsabilité de la Chambre Régionale d'Agriculture de Bourgogne (CRAB) et rédigé par le représentant de la CRAB en collaboration avec les membres de la cellule analyse de risque : FREDON Bourgogne, IFV et GIE BFC-Agro à partir des observations réalisées par : **Chambres départementales d'Agriculture de Côte d'Or, Saône-et-Loire et Yonne, Fédération Régionale de Défense contre les Organismes Nuisibles, 110 Vigne, Bourgogne du Sud, Bourgogne Viti Service, Coopérative Agricole Bresse Mâconnais, Coopérative Agricole Mâconnais Beaujolais, Ecovigne, Groupement Vignerons des Terres Secrètes, La Chablisienne, Phytoservice, Domaine Laroche, Oenophyt, Soufflet Vigne, SICAVAC, Cave de Lugny, Cave des Hautes Côtes, Ax'Vigne, Vitagri, Bio Bourgogne, Vignerons de Buxy, Lycées viticole de Beaune et Davayé, Interbio, Terre Comtoise, Interval, Société de Viticulture du Jura**

Ce bulletin est produit à partir d'observations ponctuelles. S'il donne une tendance de la situation sanitaire régionale, celle-ci ne peut pas être transposée telle quelle à la parcelle. La CRAB dégage donc toute responsabilité quant aux décisions prises par les viticulteurs et agriculteurs pour la protection de leurs cultures et les invite à prendre ces décisions sur la base d'observations qu'ils auront eux-mêmes réalisées sur leurs parcelles et/ou en s'appuyant sur les préconisations issues de bulletins techniques.

Dispositif financé par le Service Régional de l'Alimentation dans le cadre du dispositif de Surveillance Biologique du Territoire du plan

« Action du plan Ecophyto piloté par les **Ministères en charge de l'agriculture, de l'écologie, de la santé et de la recherche**, avec l'appui technique et financier de l'**Office français de la Biodiversité** ».

Avec la participation financière de :

